



8.9

DEC_0045_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

ADHÉSION 2026 AU CLUB PRESSE DES OFFICES DE TOURISME DE FRANCE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5210-1 et suivants Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°0019_2025 portant sur l'adhésion au Club presse des offices de tourisme de France,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle de faire la promotion de son offre touristique au niveau national,

CONSIDÉRANT les services proposés par le Club Presse des offices de tourisme de France en matière de relation avec les organismes de presse,

CONSIDÉRANT l'opportunité d'entrer en contact avec le nombreux journalistes représentant différents médias d'envergure nationale grâce au rendez-vous annuel proposé par le Club Presse,

Le Président décide

DE RENOUVELER l'adhésion au Club Presse des offices de tourisme de France dont le siège social est situé 186 Boulevard Clémenceau, BP 649, 76059 Le Havre Cedex, représenté par sa présidente Lesly RENAUD, pour un montant annuel de 700€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 23/02/26

Le Président

Francis COUREL

